

## Confédération Mondiale des Ancien(ne)s Elèves des Filles de Marie Auxiliatrice Via Gregorio VII, 133 int.4/sc.B 00165 Roma RM Tél.06/63.56.92 Fax 06/39.37.51.31 www.exallievefma.org

Rome, le 28 février 2014 Prot. P 176

Aux Présidentes et aux Déléguées des Fédérations du monde p.c. à Mère Générale à la Conseillère Générale pour la F.S. aux Provinciales aux Conseillères Provinciales pour la F.S.

OBJET: Etude et révision du Statut Confédéral en vue de la Vème Assemblée Confédérale Elective de 2015

Très chers et chères,

en vue de la Vème Assemblée Elective qui se déroulera, comme vous le savez, du 11 au 17 août 2015, à Mornèse, le Conseil Confédéral a constitué une Commission Statut, en tenant compte qu'il est très important que le Statut Confédéral, approuvé en 2003 et modifié en 2009, soit l'objet d'étude, d'éventuelles propositions ou rectifications de la part des Conseils de Fédération et des Conseils d'Unions respectifs. Une révision attentive et partagée permettrait d'approfondir et de rectifier le Statut actuel, sur base de l'expérience de l'application de ce Statut pendant toutes ces années, pour l'améliorer et pour qu'il réponde mieux aux nécessités de l'Association.

Nous vous proposons quelques notes méthodologiques qui aideront les Conseils de Fédération et d'Union à travailler de façon systématique sur le document, et la Commission Statut à classer et à organiser les observations qui lui parviendront.

Au terme de ce parcours d'étude, d'évaluation et d'élaboration, une Ébauche définitive du Statut sera formulée et sera soumise à l'approbation des Président/es de Fédération lors de la Vème Assemblée Elective.

## NOTES MÉTHODOLOGIQUES

QUI Les Conseils de Fédération et les Conseils d'Union étudieront et reverront le Statut Confédéral à la lumière de ces années d'application du Statut dans leur territoire d'appartenance. Donc, nous demandons aux Président/es et aux Déléguées de Fédération de coordonner et de promouvoir cette proposition au sein de leur Fédération.

## **COMMENT**

- Nous vous envoyons l'**Annexe A** (sous forme Word) dans laquelle est inséré le Statut Confédéral en le subdivisant article par article.
- Le/la Président/e et la Déléguée de Fédération s'engagent à envoyer l'**Annexe A** au/à la Président/e et Déléguée de chaque Union.
- Le Conseil de Fédération et chaque Conseil d'Union s'organiseront pour une lecture attentive, un débat et un partage collégial.

- Au terme de ce parcours, chaque Conseil d'Union pourra envoyer au Conseil de Fédération l'**Annexe A**, sur laquelle seront insérées, en couleur **rouge**, article par article, ses propositions et variations, en offrant par là sa collaboration.
- Le Conseil de Fédération, après avoir rassemblé la contribution reçue des Conseils d'Union, rédigera un **unique document ANNEXE** A avec les observations, propositions et amendements, en insérant ce qui a été produit dans l'espace à côté de chaque article du Statut en couleur **rouge**. Au cas où pour un ou plusieurs articles, il devait y avoir différentes propositions ou modifications, celles-ci pourront être mises en évidence dans un autre document de l'**Annexe** A photocopié.
- La Commission Statut rassemblera la contribution de toutes les Fédérations du monde et élaborera une Ébauche qui, soumise au Conseil Confédéral et à Mère Yvonne, pourra être enrichie de leur contribution.
- Le 31 janvier 2015 sera envoyée aux Déléguées et aux Président/es des Fédérations du monde, l'**Ébauche définitive du Statut** pour qu'elle puisse être revue par les Conseils de Fédération, afin de mandater le/la Président/e de Fédération pour exprimer, lors du vote, l'avis d'un choix partagé.
- Le Statut Confédéral sera approuvé lors de la Vème Assemblée Elective du 2015.

## QUAND et à OUI

Le résultat de ce grand travail sera envoyé *pour le 13 octobre 2014* à la:

- Déléguée Confédérale Sr. Maritza Ortiz maritzafma@yahoo.com
- Présidente Confederale Paola Staiano paolastai@fastwebnet.it

Nous sommes conscientes de vous demander l'engagement d'un grand travail que vous devrez ajouter à tant d'occupations de service en faveur de l'Association, mais il est très important que, avant le vote pour l'approbation en Assemblée Confédérale, ce document soit le plus possible partagé. Le Statut de la Confédération est le statut de tous; pour cela, nous devons contribuer à le rédiger et à l'améliorer pour la vitalité de l'Association toute entière.

Nous vous recommandons, donc, la ponctualité, pour que rien de ce que vous avez fait ne soit perdu. C'est pourquoi, je vous rappelle la date ultime pour envoyer votre contribution : le 13 octobre 2014.

Très chers et très chères, éclairé/es et guidé/es par le Saint-Esprit, soutenu/es par la maternelle protection de Marie Auxiliatrice et uni/es par la richesse de notre Charisme, au nom de la Conseillère Générale pour la Famille Salésienne Sr. Maria Luisa Miranda, de la Déléguée Confédérale Sr. Maritza Ortiz et du Conseil Confédéral je vous remercie et vous salue avec une profonde affection.

Paola Staiano Présidente Confédérale